

Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la S.A.S Centrales Villageoises des Vals d'Aix et Isable Les Toits du Val réunie le 9/06/2023

Le 9 juin 2023 à 20h, les associés de la société Centrale villageoises Les toits du Val, Société par actions simplifiée, à capital variable de 450 Euros, dont le siège social est situé 315 Impasse de la Méliora 42260 Crèmeaux, immatriculée au RCS de Roanne au numéro 901 136 184, se sont réunis à la salle de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable 28 rue Robert Lugnier 42260 Saint Germain Laval, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par courriel le 26 mai 2023.

Il a été établie une feuille de présence qui a été signée par les associés présents physiquement ainsi que par les représentants des associés non présents. Il a été de plus ajouté lors des votes les choix exprimés par un associé ayant voté par correspondance.

L'assemblée est présidée par Simon Constans, Président de la société.

Françoise Dumont et Nathalie Pigeonneau sont désignées comme secrétaires de séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 17 sont présents physiquement, 14 sont représentés par des associés présents et un associé a exprimé ses votes par correspondance.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers, soit 22 voix.

Bernard Coudour, associé s'est porté volontaire pour assurer le rôle d' assesseur ; personne ne s'y opposant il est déclaré assesseur rapporteur des votes exprimés lors de cette assemblée.

Les documents suivants ont été adressés par courriel aux associés deux semaines avant la tenue de la présente assemblée :

- la convocation
- le rapport d'activité
- le rapport financier 2021-2022
- la présentation des résolutions
- l'élection du conseil de gestion
- le pouvoir de représentation

Le vice-président Hervé Roche accueille les associés. A la demande d'un associé, les membres du conseil de gestion se présentent.

Le président Simon Constans présente la SAS (nb actionnaires...), nos prestataires (Maïf, Crédit Coop, Algora), nos partenaires (les Centrales Villageoises, la mairie de St Germain laval, la communauté de communes, la région AURA) et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle Greyzolon Duluth.

Chantal Paris expose ensuite les principaux chiffres du bilan comptable et du compte de résultats, tels que rédigés par le cabinet comptable (voir annexe 2) : elle donne ensuite quelques éléments clé d' explication : sur le délai de 540 jours pour EDF , le coût du Crédit coopératif , la Maïf (travaux et fonctionnement, sur 12 mois).

Question sur Edf Obligation d'achat : Michel Chaux répond sur l' origine du nom et indique qu' aujourd'hui il existe différents fournisseurs : Enercoop, ...

Le contrat S21, est aujourd'hui le moins avantageux (un peu moins de 11cts / kwh) : peut-être qu'on pourrait remonter ce tarif (renégociation).

Le Président indique que le conseil de gestion souhaite affecter les bénéfices de l'exercice de 722 € au report à nouveau pour le nouvel exercice ; et en conséquence ne versera pas de dividendes cette année.

Le Président expose le rapport d'activité (annexe 1) et répond aux questions posées par les associés présents (production, maintenance...).

Conformément aux dispositions de l'article L227.10 du Code de commerce, le Président présente la mention légale suivante :

Au cours de l'exercice 2022 la SAS Centrales Villageoises Toits du Val n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, à fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.

Michel Chaux et Hervé Roche présentent les perspectives 2023/2024 (voir annexe 3).

Le Président présente les modalités de renouvellement du conseil de gestion (par tiers) et précise :

- qu'il n' y a pas de renouvellement,
- que Georges Bernat démissionne
- que Martial Félix se porte candidat
- et que le conseil de gestion pouvant compter 12 membres, il reste donc 3 places à pourvoir.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates pour rejoindre le conseil de gestion, il n'y a aucune autre candidature.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter les résolutions portant sur le volet administratif. Il demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée, personne ne s'y oppose.

- Résolution n° 1 :
Approbation du rapport d'activité .
Résolution adoptée par 32 voix pour – 0 abstention – 0 voix contre.
- Résolution n° 2 :
Approbation du rapport financier et du report à nouveau .
Résolution adoptée par 32 voix pour – 0 abstention – 0 voix contre.
- Résolution n° 3 :
Approbation de l'élection de Martial Félix au conseil de gestion pour un mandat de 3 ans.
Résolution adoptée par 32 voix pour – 0 abstention – 0 voix contre.

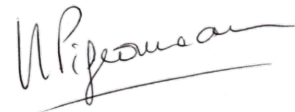
Le document en annexe 4 présente l'enregistrement des votes.

Une fois tous les échanges terminés le président clôt l'Assemblée Générale annuelle de la SAS les Toits du Val le 9 juin 2023 à 20h51.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès verbal qui a été signé, conformément à l'article 25 des statuts, par le Président et les Secrétaires de séance (associés) pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président
Simon Constans

les Secrétaires de séance
Françoise Dumont Nathalie Pigeonneau



Annexe 1



Centrales Villageoises des Vals d'Aix et Isable
Les Toits du Val

Assemblée Générale Ordinaire 2023 Rapport d'activité 2022

2022 marque notre première année de production des Toits du Val. Voici quelques informations sur notre activité.

Inauguration

Le 11 juin 2022, nous avons inauguré 200m² de panneaux photovoltaïques sur la salle communale Greyzolon Duluth à Saint Germain Laval, salué nos 60 coopérateurs citoyens, remercié nos partenaires, trinqué à nos futurs projets ! La production d'électricité avait débuté le 29 décembre 2021.

Panneau d'information

Un panneau d'information est en cours de réalisation pour présenter la centrale. Il sera installé sur le site de production cette année.

Plaque d'hommage à Mickael BADIN

Une plaque en hommage à Mickael notre installateur sera apposée à proximité du panneau d'information

Installation photovoltaïque existante

La production de l'année 2022 s'est élevée à 48,6 MWh. Cela représente 8 % de plus que le prévisionnel (45 MWh). Pour rappel la production a commencé le 29 décembre 2021.

Cela correspond à une vente de 5 297,22 € d'électricité.

L'installation fonctionne parfaitement.

Enfin suite à la disparition de notre installateur « historique » Mickael Badin, qui appartenait à la coopérative « Cabestan » Etienne Guérin co-installateur assurera la maintenance. Il fait lui aussi partie de la coopérative d'activité et d'emploi. La première intervention de maintenance annuelle a été effectuée le 22 mai 2023.

Les autres activités de l'année :

- L'[Association des Centrales Villageoises](#) dont Les Toits du Val est membre, nous permet de suivre de près tous les développements en cours aussi bien au niveau du déploiement du photovoltaïque, des nouvelles filières d'ENR ou de l'autoconsommation individuelle et collective. Et nous offre la possibilité de participer à des formations diverses (financière et juridique, autoconsommation, installation des capteurs, gestion des sociétaires...).
- L'Association les Toits du Val, qui soutient notre projet a :
 - organisé une conférence d'information sur l'autoconsommation individuelle qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes le 26 novembre
 - fait une commande groupée de panneaux photovoltaïques (39) en passant par Solarcoop.

En conclusion, voilà une année 2022 bien remplie mais qui pourrait être encore plus féconde avec plus de ressources humaines. Le conseil de gestion des Toits du Val peut réunir jusqu'à 12 membres et nous ne sommes que 9 actuellement. Il reste donc de la place pour les personnes motivées à venir nous épauler pour tous les projets d'envergure que nous souhaiterions développer dans un futur proche.

Annexe 2



Centrales Villageoises des Vals d'Aix et Isable Les Toits du Val

Assemblée Générale Ordinaire 2023 Résumé du rapport comptable 2022

Rappelons que le bilan comptable est une photographie du patrimoine de l'entreprise à un instant donné, avec l'ensemble des ressources (passif) et l'utilisation de ces ressources (actif).

Alors que le compte de résultat, deuxième document essentiel est une description des flux qui se sont produits sur la période comptable (l'année ou un peu plus comme ici).

Bilan comptable

Les actifs de la SAS se montent à 47 574 € nets dont surtout le matériel photovoltaïque (34 516 €), la créance sur EDF ((5 464 €) et les liquidités sur le compte (6 838 €).

Le passif de même montant est composé de capitaux propres pour 45 422 €, de dettes fournisseurs pour 2 152 € ainsi que du résultat de l'exercice.

Compte de résultat

Les produits sont de 5 297 €, qui correspondent à ce que nous a versé EDF, cité plus haut, ou aussi à notre chiffre d'affaires. Et les charges sont de 4 585 € dont des amortissements pour 2 095 € qui sont définis comme des charges non décaissées puisqu'elles servent à compenser la dépréciation du matériel et à les remplacer au bout d'une certaine durée. Autres charges : l'assurance auprès de la MAIF, les frais bancaires, le recours au comptable... Le résultat s'établit à 879 € et la SAS n'est pas soumise à impôt pendant 5 ans à cause de sa situation en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Retenons donc que la situation est saine même avec une activité de faible importance par rapport à d'autres Centrales Villageoises. Nous n'avons souscrit aucun emprunt pour l'instant.

Le Conseil de Gestion vous propose donc de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 722 € en vue de futurs projets.

Annexe 3



Centrales Villageoises des Vals d'Aix et Isable Les Toits du Val

Assemblée Générale Ordinaire 2023 Perspectives 2023/2024

2 toitures sont à l'étude.

Les Carrés Jardin à Souternon

Le projet :

- Une surface utile d'environ 570 m² de toiture, type stabulation sous forme de trois bâtiments côte à côte,
- une installation de panneaux pour une puissance estimée à 100 kWc,
- un investissement dans une fourchette de 130 à 150 k€,
- une production attendue estimée à 110/120 MWh pour un chiffre d'affaire généré d'environ 13 000 €.

Les facilités :

- mise à disposition,
- participation active au projet et valeurs communes avec les responsables de la structure.

Les difficultés :

- Travaux sur la structure prévus par le client nécessaires,
- structure finale à faire étudier par bureau d'études local (1 étude par bâtiment (3) car technique charpente différente). Des mesures de l'infrastructure seront réalisés par nos soins pour minimiser le coût de l'étude, avec la difficulté de la hauteur et de l'accès aux fermes. (coût total 1 300 € HT)
- le raccordement au réseau Enedis nécessitant un renforcement important (comportant, entre autre, un changement de transformateur) et donc un coût élevé (non encore connu),
- un changement de «braquet» en terme de dimensionnement laissant prévoir une énergie importante à consacrer à ce dossier.

La salle des fêtes municipale de Bully

Le projet :

- une surface utile de 90 m², type charpente traditionnelle,
- une installation de panneaux pour une puissance de 18 kWc,
- un investissement dans une fourchette de 15 à 20 k€,
- une production attendue estimée à 10/11 MWh pour un chiffre d'affaires d'environ 1 300 €

Les facilités :

- mise à disposition de la toiture,
- demande du conseil municipal.

Les difficultés :

- bâtiment existant rénové en deux fois,
- pas d'accès à la charpente mais plans et factures disponibles avec détail des débit de bois
- structure à faire valider par bureau d'études local (coût 1 000 € HT),
- le raccordement va nécessiter également un renforcement de réseau et ceci en plein centre bourg «aménagé», et donc un surcoût.

Anciens Projets ?

Il faut peut-être envisager de ressortir les anciens projets qui n'avaient pas pu être avancés faute de subvention lorsque nous avons décidé de lancer la première tranche (Salle Grézolon Duluth).

La salle des fêtes municipale de Bully

Le projet :

- une surface utile de 90 m², type charpente traditionnelle,
- une installation de panneaux pour une puissance de 18 kWc,
- un investissement dans une fourchette de 15 à 20 k€,
- une production attendue estimée à 10/11 MWh pour un chiffre d'affaires d'environ 1 300 €

Les facilités :

- mise à disposition de la toiture,
- demande du conseil municipal.

Les difficultés :

- bâtiment existant rénové en deux fois,
- pas d'accès à la charpente mais plans et factures disponibles avec détail des débits de bois
- structure à faire valider par bureau d'études local (coût 1 000 € HT),
- le raccordement va nécessiter également un renforcement de réseau et ceci en plein centre bourg «aménagé», et donc un surcoût.

Anciens Projets ?

Il faut peut-être envisager de ressortir les anciens projets qui n'avaient pas pu être avancés faute de subvention lorsque nous avons décidé de lancer la première tranche (Salle Grézolon Duluth).

Annexe H.

Centrales Villageoises Les Toits du Val

ENREGISTREMENT DES VOTES

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

DES SOCIÉTAIRES DE LA SAS CENTRALES VILLAGEOISES LES TOITS DU VAL

Nombre d'associés : 54

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants présents : 17 Nombre de votants représentés : 14

Nombre de votants par correspondance : 1

Majorité des 2/3 :

	VOTE PRESENTS OU REPRESENTES			VOTE PAR CORRESPONDANCE		
	CONTRE	ABSTENTION	POUR	CONTRE	ABSTENTION	POUR
RESOLUTION N°1			31			1
RESOLUTION N°2			31			1
RESOLUTION N°3			31			1

Certifié conforme et sincère le Vendredi 9 juin 2023 à 20 h 50.

Assesseur

Bernard Couvreur
6, route de Souffrenon
St Julien d'Odéac



Le Président du Conseil de Gestion

P/B Hervé ROCHE Vice Président



Centrales Villageoises des VALS d'AIX et ISABLE LES TOITS DU VAL à capital variable de 450 €

315 Impasse de la Meliora 42260 Crémeaux

Téléphone: 04 81 17 05 51 - Courriel: soleil@lestoitsduval.fr - lestoitsduval.fr

R.C.S. Roanne N° 901 136 184 - SIRET N° 901 136 184 00016